Informations de base	
2008/2193(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur un renforcement du rôle des jeunes et de la jeunesse dans les politiques européennes **Subject** 4.40.10 Jeunesse	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/09/2008	Décision du Parlement	T6-0390/2008	Résumé
02/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2193(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T6-0390/2008	02/09/2008	Résumé

Déclaration sur un renforcement du rôle des jeunes et de la jeunesse dans les politiques européennes

2008/2193(DCE) - 02/09/2008 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une **déclaration** dans laquelle il appelle à un renforcement du **rôle des jeunes et de la jeunesse dans les politiques européennes**.

Il rappelle que la Commission dans son Livre blanc intitulé "Un nouvel élan pour la jeunesse européenne" (voir COM(2001)0681) examiné par le Parlement dans sa résolution du 14 mai 2002 (voir COS/2002/2050), la Commission s'était fixée comme objectif d'accorder une plus grande attention aux jeunes dans d'autres domaines d'action, en particulier l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, l'emploi, l'intégration sociale, la santé, l'autonomie des jeunes, la mobilité, les droits fondamentaux et la non-discrimination.

Dans ce contexte, le Parlement invite la Commission, lorsqu'elle prépare les propositions législatives, à évaluer et à introduire les incidences sur la jeunesse et les résultats du dialogue structuré avec les organisations de jeunesse, en particulier dans les domaines d'action ci-avant cités.

Il rappelle également que le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 a adopté un Pacte européen pour la jeunesse comme l'un des instruments contribuant à la réalisation des objectifs de Lisbonne et qu'il a renouvelé son engagement en mars 2008, en insistant sur la nécessité d'investir dans la

jeunesse dès aujourd'hui et à l'avenir. Le Parlement invite dès lors les États membres à se concentrer sur la jeunesse lors de l'exécution des programmes nationaux de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et à prendre en compte la jeunesse dans les domaines politiques concernés.